

Communiqué de presse, Zurich, le 19 juin 2023

Pension-at-Risk : Notre système de prévoyance est-il en péril ? Scénarios d'avenir pour le 2ème pilier suisse

Le 2ème pilier suisse, qui constitue un élément clé du système social suisse et revêt une importance capitale pour la quasi-totalité des travailleurs et des retraités suisses, subit actuellement un test de résistance majeur. Outre l'allongement continu de l'espérance de vie, la récente hausse des taux d'intérêt représente également un défi supplémentaire considérable pour les fonds de pension suisses.

Dans une nouvelle SFI Public Discussion Note, Olivier Scaillet, professeur du Swiss Finance Institute à l'Université de Genève, ainsi que Marc Fournier et Stéphane Riesen, tous deux de Pittet Associés SA, analysent les effets de la hausse des taux d'intérêt dans le contexte actuel, puis testent la robustesse de la capacité financière du 2ème pilier suisse sur la base de différents scénarios économiques.

Le niveau de granularité des données utilisées permet d'étudier la stabilité du système du 2ème pilier de manière détaillée en utilisant des données complètes et individuelles pour toutes les institutions de prévoyance du pays, de développer un modèle précis de l'évolution future de chaque institution de prévoyance et de cartographier le risque auquel est exposé chaque institution.

Malgré la solidité avérée du 2ème pilier suisse, les auteurs recommandent les pistes suivantes pour renforcer la stabilité financière du système :

- Assurer un financement structurellement adéquat des prestations versées. Les résultats des analyses de sensibilité montrent clairement que les exigences de performance représentent la pierre angulaire sur laquelle repose la stabilité à long terme du 2ème pilier. Ces contraintes de performance dépendent des taux de conversion réglementaires. L'exigence d'un taux de conversion de 6.8 %, voire de 6.0 %, exerce une pression financière sur l'ensemble du système suisse de prévoyance professionnelle, pression qui devrait être atténuée par un financement additionnel. D'un point de vue actuariel, ce financement devrait être couvert par les cotisations plutôt que par les performances, afin qu'il soit assuré structurellement, d'une part, et que les besoins de performance diminuent, d'autre part.
- Etudier des solutions pour limiter la dilution du degré de couverture en cas d'affiliation. Les analyses montrent que la concentration des institutions de prévoyance et la dilution des degrés de couverture qui en résulte affectent la stabilité du 2ème pilier. Lors de l'affiliation de nouveaux employeurs dans les fondations collectives ou communes, les provisions techniques et les réserves de fluctuation de valeurs ne sont généralement pas financées, d'une part par manque de moyens financiers et d'autre part en raison des règles régissant la liquidation et la liquidation partielle.

L'introduction de mesures visant à limiter la dilution du degré de couverture réduirait toutefois probablement les possibilités, pour les entreprises, de changer d'institution de prévoyance.

- Renforcer le cadre de surveillance par l'uniformisation des processus de contrôle des placements. Alors que les paramètres actuariels d'un fonds de pension, tels que la situation financière et les états comptables annuels, sont périodiquement contrôlés par un organe indépendant, l'investissement des actifs du fonds relève de la seule responsabilité du Conseil de fondation, sans aucun organe défini chargé d'exercer un contrôle indépendant et d'assumer la responsabilité civile et pénale. Un cadre uniforme régissant le processus de contrôle des placements, tant sur le plan actuariel que comptable, renforcerait le suivi de la gestion des risques au niveau des placements.

Les conclusions de la SFI Public Discussion Note, ainsi que les solutions proposées, seront présentées le mercredi 21 juin 2023 à 18 heures, au Zunfthaus zur Saffran de Zurich. Vous trouverez les détails concernant l'événement et la SFI Public Discussion Note sur le 2ème pilier suisse sur le lien suivant : www.sfi.ch/event2ndpillar.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Markus P.H. Bürgi

044 254 30 95 | markus.buergi@sfi.ch

Swiss Finance Institute

Avec le soutien de ses fondateurs - le secteur bancaire suisse, la Confédération et les principales universités suisses - le Swiss Finance Institute (SFI) assure une promotion active d'une recherche et d'un enseignement de classe mondiale dans les domaines de la banque et de la finance en Suisse. En combinant excellence académique et expérience pratique, le SFI contribue au renforcement de la place financière suisse. Vous trouverez de plus amples informations sur le Swiss Finance Institute à l'adresse suivante : www.sfi.ch.